

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2213**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Pierre Bouvier et appartenant à la commune

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 18 avril 2011****Décision n° B-2011-2213**

commune (s) : Fontaines sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Pierre Bouvier et appartenant à la commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

En vue de la réalisation des travaux d'aménagement de la placette située rue Pierre Bouvier à Fontaines sur Saône, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 113 mètres carrés à détacher de 2 terrains, cadastrés sous les numéros 23 et 102 de la section AD dont 53 mètres carrés dépendant du domaine non cadastré communal, le tout appartenant à la commune de Fontaines sur Saône.

Aux termes du compromis, la commune de Fontaine sur Saône céderait le terrain en cause de 113 mètres carrés, libre de toute location ou occupation, à l'euro symbolique ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, à l'euro symbolique, d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 113 mètres carrés à détacher de 2 terrains cadastrés section AD 23 et 102 dont 53 mètres carrés dépendant du domaine non cadastré communal située rue Pierre Bouvier à Fontaines sur Saône et appartenant à la commune, dans le cadre des travaux d'aménagement de la placette donnant sur la rue Pierre Bouvier.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n° 2051, le 29 novembre 2010 pour la somme de 650 000 € en dépenses.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 pour un montant de 1 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.**